

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2019

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GUEZE Daniel, Mme MALOSSE Brigitte, Mme MACHISSOT Ginette

Absentes excusées : M. GRIMAUD Guillaume, Mme HAYART Amandine, Mme MENADI Cindy

Absent : M. BOULON Thierry

Procuration : HAYART Amandine à ALIBERT Christian

Secrétaire de séance : Mme COPIE Magali

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de la Maison des Artisans. A ce jour 4 entreprises souhaitent intégrer la Maison des Artisans.

La pose de la toiture photovoltaïque a été effectuée.

L'inauguration du bâtiment se fera sur Octobre/Novembre.

FERMETURES TRESORERIES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une lettre conjointe de Maurice WEISS, Président de l'Association des Maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, et de Jacques GENEST, Président de l'Association des maires ruraux de l'Ardèche, au sujet de la réforme du réseau des trésoreries.

Il est précisé que, sur 15 trésoreries actuelles, douze seront supprimées et il ne restera plus que 3 postes comptables (Aubenas, Privas et Annonay).

Les trésoreries de Joyeuse, Les Vans, Thueyts et Coucouron seront transférées à Aubenas en 2020. Les trésoreries de Tournon, Lamastre et Saint-Péray seront transférées à Annonay en 2021. Les trésoreries de Le Cheylard, Le Teil, Vallon Pont d'Arc, Bourg Saint Andéol seront transférées à Privas en 2022.

Cette destruction du réseau est un véritable abandon du service public en milieu rural et va entraîner, entre autres, les bouleversements suivants :

- En Ardèche, il n'y aura plus que 3 trésoreries consacrées au service de gestion comptable des collectivités. Tout sera donc centralisé dans des sites où les communes seront totalement anonymes. La relation très importante qui existait entre l'ordonnateur et le comptable sera supprimée.
- Le principe de la séparation ordonnateur-comptable, très protecteur pour les petites communes, ne pourra résister à la réduction du service ;

- Cette réorganisation entraînera une perte des relations humaines donc une diminution du conseil aux élus, si important, particulièrement au moment de la préparation des budgets ;
- Le risque de dysfonctionnement va entraîner beaucoup de retard de paiement et donc pénaliser les entreprises ;
- Dans bon nombre de nos territoires, le téléphone fixe et donc internet fonctionne très mal, ce qui va poser de nombreux problèmes dans les transferts avec ces centres (pour mémoire, une enquête menée par les maires ruraux montre que sur plus de 50% des communes ardéchoises, le téléphone fixe est très souvent inopérant) ;
- Cet éloignement des centres des finances publiques est en contradiction avec ce qu'a mis en exergue le grand débat.

L'augmentation du nombre de points d'accueil de proximité mis en avant est un leurre. En effet, ils seraient implantés dans des maisons de services au public, transformées en maisons France Service, ce qui impliquera un transfert de charges de l'Etat sur les collectivités qui les gèrent et la présence épisodique de conseillers.

De plus, si, dans un premier temps, les permanences seront assurées par les cadres sans affectation du fait des fermetures de postes, ce personnel disparaîtra très probablement avec la résorption des effectifs excédentaires (retraites, mutations) et donc la suppression des emplois, ce qui entraînera celle des permanences.

Dans cette réforme brutale, l'Etat oublie 2 paramètres importants :

- Des communes, souvent sur demande de l'administration, ont construit ou aménagé des locaux pour les trésoreries. Les services partis, la commune devra continuer à en assumer la charge sans loyer et sans compensation.
- Le côté humain : les employés sont des hommes et femmes qui vont devoir quitter le territoire où ils sont installés et où, souvent leur conjoint a un emploi. Ils devront aller travailler à des distances très éloignées.

Enfin, nous émettons des doutes sur la concertation de 4 mois annoncée alors même que les agents ont déjà été invités à établir une demande de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Constate qu'une fois de plus les actes ne sont pas conformes aux engagements du Président de la République qui, après le grand débat, avait déclaré vouloir rapprocher l'administration des citoyens ;
- Constate que les communes seront pénalisées par l'éloignement du service public au mieux situé au centre de l'intercommunalité, à des distances de plus d'une heure pour les communes les plus éloignées ;
- Attire l'attention du gouvernement sur l'effet d'augmentation de la fracture territoriale très dangereuse pour l'équilibre et la stabilité de la nation ;
- S'oppose totalement et fermement à cette réforme
- Demande le maintien de la trésorerie de Lamastre.

CONGES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des congés du personnel :

- Congés Aurore NALLET => du 27/07/2019 au 16/08/2019 inclus
- Congés Jean-Luc SERILLON => du 12/09/2019 au 30/08/2019 inclus

Durant les congés de Jean-Luc SERILLON, Monsieur DEVILLEZ Ludovic effectuera l'arrosage des fleurs sur la commune

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur BROSSON ne souhaite plus effectuer le déneigement sur la commune. Il fait part du tarif appliqué par les communes avoisinantes. Le conseil municipal adopte à l'unanimité de proposer 50 € HT de l'heure à la personne qui effectuera le déneigement avec la lame fournie par la mairie

- Lecture du courrier de Tremplin pour lequel il est indiqué la liste des travaux pouvant être effectués sur le premier trimestre 2020. Réfléchir sur une semaine d'intervention.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur DORNE indiquant des non-conformités sur la construction de la piscine de Monsieur DE PIERREFEU.

- Brigitte MALOSSE indique qu'il y a toujours un problème de sécurité à l'intérieur du village car des vitesses trop excessives... Monsieur le Maire propose de demander des interventions de la gendarmerie et également de voir avec Mr GARNIER la possibilité de mettre en place un plateau transversant à proximité de la crèche.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché nocturne aura lieu les mercredis 14 août 2019

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des événements d'état civil à venir :

- Mariage de Mr FAURE et Mme GARNIER en mairie de Châteauneuf de Vernoux le samedi 27 juillet 2019
- Baptême Républicain de Paul ARNAUD ROCHIER

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 27 septembre 2019 à 20h30.

La séance est levée à 20h00